Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stockage du Transloy sur la commune principale de l'AlOT Le Bois de l'Abbaye 62450 LE TRANSLOY.

La référence de votre dossier est A-3-HSEYGZSS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/03/2023 à 16h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 91508218400010

Raison sociale BORALEX STOCKAGE DU TRANSLOY

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

71 RUE JEAN JAURES

Blendecques 62575

62575 BLENDECQUES

Signataire

Nom: Simon

Prénom : Patrick

Qualité : Directeur général délégué Développement

Référent

Nom: Dehoul

Prénom : Gwendoline

Fonction : Cheffe de projets

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Stockage du Transloy

Description des activités :

Le projet consiste en l'implantation d'un système de stockage d'électricité par batteries électrochimique Lithium-lon sur le site d'un poste de raccordement HTB déjà présent et exploité par Boralex. La batterie aura une puissance de 18 MW pour une énergie de 27 MWh. Ce projet permettra de valoriser la ressource renouvelable produite localement et contribuera à améliorer la résilience du réseau électrique en participant notamment à l'équilibrage entre consommation et production sur la réseau électrique (la batterie viendra soutirer de l'électricité depuis le réseau et la stockera en cas de surproduction et à l'inverse, injectera de l'énergie stockée en cas de surconsommation sur le réseau électrique). Le projet est composé de: - 6 conteneurs maritimes aménagés où seront installés les cellules de stockage - 6 systèmes de conversion d'électricité et 6 transformateurs - 1 citerne de 120m³ - une cuve de récupération enterrée d'une capacité de 120m³ - 6 armoires électriques 30kV - 1 poste de surveillance

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le Bois de l'Abbaye

62450 LE TRANSLOY

X:693107

Y: 6994130

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 18000 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les batteries Li-ion nécessitent peu d'entretien et quasiment aucun déchets ne sont issus de la phase d'exploitation. il faut néanmoins prévoir un remplacement des cartes électroniques, qui équipent tous les modules, après une période de 10 ans. Par ailleurs, le dimensionnement du stockage qui sera fait sera adapté à la durée d'exploitation de la centrale. Aucun remplacement de batterie ne sera nécessaire en fonctionnement normal durant les 20 années d'exploitation. Seul le dysfonctionnement d'un module ou un incident nécessiterait le remplacement des éléments. Deux marchés sont ouverts pour les batteries Lithium-ion en fin d'exploitation: - un marché de seconde vie: par exemple pour répondre à des appels de puissance, en particulier pour les chargeurs de batteries des véhicules électriques sur les autoroutes). - le recyclage: très dynamique actuellement, plus de 95% du Cobalt, du nickel et du cuivre peuvent être récupérés pour une réutilisation dans des batteries de traction neuves.

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Une citerne d'un volume de 120m³ sera installée sur le site. elle permettra au SIDS d'intervenir et de noyer les conteneurs dans lesquels les batteries seront installées en cas d'incendie. Sa capacité de 120m³ permettra un débit d'eau >1000l/min sous une pression minimum d'un bar durant deux heures. Les eaux de refroidissement et d'extinction seront redirigées vers un bassin de collecte enterré afin d'éviter l'infiltration dans les sols. la citerne est éloignée des batteries par une distance de minimum 8 mètres.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les conteneurs maritimes dans lesquels seront installées les batteries seront étanches. Les conteneurs seront également installés sur un sol étanche. Les murs seront de Class A1 au feu et ils seront équipés de capteurs (température et pression) suivis en temps réel, de soupape de sécurité et de colonne sèches facilitant son emplissage en eau si nécessaire. Un poste de surveillance équipé d'un mur Pare-feu sera installé à l'entrée du site et permettra le déclenchement des alarmes et l'alerte des secours. Chacune des batteries sont séparées par une distance minimum de 7 mètres les unes par rapport aux autres. Le site sera entièrement clôture afin de garantir une exploitation la plus sécuritaire possible. de plus, une borne d'accès partira de la citerne jusqu'à la clôture et permettront aux services du SDIS de procéder au remplissage des conteneurs sans avoir à rentrer dans l'enceinte clôturée. Des échanges sur les bonnes pratiques en cas d'intervention seront organisés avec le SDIS

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de masse - le Transloy.pdf